



COMMUNE DE LE BROC & COMMUNE DE GILETTE

ENGAGEMENTS VALIDES POUR LE QUARTIER LA CLAVE DANS LE RESPECT DE L'AUTORITE RESPECTIVE DES PARTIES SUSNOMMEES

Engagements portés à la connaissance des riverains et tous publics

Affichage sur les panneaux publics communaux exécuté le 11 juillet 2018

Consultation sur les sites officiels des 2 communes

1 - FIBRE OPTIQUE

L'amélioration de la desserte en fibre optique est à l'étude par l'opérateur ORANGE pour le quartier.

Une lettre adressée à ORANGE par les deux communes aura pour objectif de soutenir la requête des habitants et une amélioration d'ici 2021 ou la couverture numérique devrait être effective dans tout le département.

2 - RESPECT DES ARRÊTES MUNICIPAUX, DES REGLES DE STATIONNEMENT & AUTRES

Depuis le 1^{er} juillet 2018, les deux communes dépendent, à titre expérimental et pour une période de 6 mois, de la Compagnie de Gendarmerie de CARROS-LE-NEUF et de la brigade de Saint-Martin du Var.

Une lettre commune sera adressée à la compagnie de Carros (avec copie Monsieur le préfet des AM) pour :

- rappeler et faire respecter les arrêtés municipaux sur tout le territoire du quartier la Clave
- sanctionner les infractions, le vandalisme et lutter contre l'incivisme : stationnement (susceptibles d'une amende de 135 €), détérioration de mobilier urbain (récemment punie par un dédommagement de 6500 € et de 4 mois de prison avec sursis)....etc
- solliciter plus de patrouilles de contrôle en période estivale aux regards des dangers accrus.

3 - FONCTIONNEMENT DES BORNES D'ACCES

Il est à déplorer le dysfonctionnement récurrent des 2 bornes à l'entrée de la route mises en place par la commune de le Broc.

- 2 causes sont liées au dysfonctionnement :

ASL.

Le comportement d'automobilistes irrespectueux qui met en sécurité les bornes (elles restent abaissées),

La défaillance du logiciel qui ne fait plus la distinction entre les numéros d'appel autorisés et ceux qui ne le sont pas pour actionner les bornes

- Les solutions techniques qui seront proposées de manière imminente sont :
 - Rehaussement du seuil déclenchant la mise en sécurité des bornes
 - Réparation du logiciel par le prestataire habilité

NB : La mairie de Le Broc étudie la faisabilité technique et financière d'une double borne (à l'identique des barrières) pour création d'un sas afin d'éviter l'entrée et la sortie des véhicules en file indienne.

4 - DECHETS MENAGERS

L'implantation de corbeilles le long de la route communale privée du Broc est souhaitée et fera l'objet d'une commande. Les services de la métropole seront sollicités pour leur collecte. Idem pour l'installation de quelques corbeilles au niveau des boîtes à lettres à proximité de la passerelle publique.

NB : Exécution sur le moyen terme (temps lié à la commande et l'installation).

5 - ACTIONS DE SENSIBILISATION

- Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur est sollicité pour la présence à l'entrée de la route de deux ambassadeurs. Deux demi-journées seront programmées sur juillet et août.
- Parallèlement et dans ce même objectif deux tournées par des gardes forestiers seront commandées.
- Implantation d'un panneau d'information ludique et récapitulatif de la réglementation (type entrée de parc) au niveau des bornes

6 - PROJET DE LA COMMUNE DE LE BROC

Mise en place de plots supplémentaires pour éviter le stationnement anarchique, qui empêche le croisement de véhicules au débouché de la route sur la voie métropolitaine.

A moyen terme, la commune du Broc projette sur son territoire, l'aménagement d'une plateforme à proximité de l'entrée des bornes pour apporter une solution aux stationnements dangereux des véhicules qui s'y trouvent ainsi qu'aux alentours et sécuriser la circulation sur la route privée communale de le Broc pour le quartier de la Clave .

Philippe HEURA
Maire de Le BROC



Patricia DEMAS
Maire de Gilette



NB : Arrêtés municipaux consultables en mairie de le BROC et GILETTE